

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: PENTOSIN CHF 11S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Huile hydraulique

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur Fuchs Schmierstoffe GmbH

Friesenheimer Str. 19 68169 Mannheim

Téléphone: +49 621 3701-0 (ZENTRALE)

Télécopie :: +49 621 3701-570

Personne à contacter: Fuchs Schmierstoffe GmbH Abteilung Produktsicherheit

 Téléphone:
 +49 621 3701-1333

 Télécopie ::
 +49 621 3701-7303

E-mail: produktsicherheit@fuchs-schmierstoffe.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49 621 3701-1333 / +49 621 3701-0 (Mo-Do 8-17, Fr 8-16)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Toxicité aiguë (Inhalation – Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

poussières et brouillards)

Risque d'Aspiration Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aucune information disponible.

Dangers pour la Santé

Ingestion: En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer

une pneumonie chimique. Traiter en conséquence.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Date de Publication: 18.11.2015
Date de Révision: 20.05.2016

Date d'impression:: 20.05.2016 SDS_FR - FR - 000000000601106460 Version: 1.2



Contient: hydrocarbure, faible viscosité

huile de base, basse viscosité



Mentions

d'Avertissement:

Danger

Déclaration(s) de

risque:

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H332: Nocif par inhalation.

Conseils de Prudence

Intervention: P331: NE PAS faire vomir.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P301+P310: En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre

antipoison/un médecin.

Evacuation: P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement

et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux

réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du

produit au moment de l'élimination.

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient alkylamine, Alkyl méthacrylate. Peut produire une

réaction allergique.

2.3 Autres dangers: Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minerales et leurs

composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier

n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement,

demanière incontrôlée.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Mélange d'huiles minérales hautement raffinées avec des additifs spéciaux. Mélange d'huiles minérales hautement raffinées avec des additifs spéciaux.

Désignation chimique	Identificateur		N° d'enregistrement REACH	Notes
hydrocarbure, faible viscosité	EC: 500-228-5	50,00 - <100,00%	01-2119493069-28	
huile de base, basse viscosité	EINECS: 276-737-9	20,00 - <30,00%	01-2119474878-16	
alkylamine	EINECS: 263-177-5	0,10 - <1,00%		

Date de Publication: 18.11.2015 Date de Révision: 20.05.2016

SDS_FR - FR - 000000000601106460

Version: 1.2 Date d'impression:: 20.05.2016



Alkyl méthacrylate	EINECS: 201-297-1	0,10 - <1,00%	01-2119452498-28	

^{*} Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification	
hydrocarbure, faible viscosité	EC: 500-228-5	CLP:	Asp. Tox. 1;H304, Acute Tox. 4;H332
huile de base, basse viscosité	EINECS: 276-737-9	CLP:	Asp. Tox. 1;H304
alkylamine	EINECS: 263-177-5	CLP:	Skin Corr. 1B;H314, Acute Tox. 4;H302, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 3;H412
Alkyl méthacrylate	EINECS: 201-297-1	CLP:	Flam. Liq. 2;H225, Skin Irrit. 2;H315, Skin Sens. 1B;H317, STOT SE 3;H335

CLP: Règlement n° 1272/2008

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer auchapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en

cas de malaise.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les

paupières.

Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau.

Ingestion: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la

bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de vomissements, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu

de l'estomac dans les poumons. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés:

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident. En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie

chimique. Traiter en conséquence.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Consulter un médecin en cas de symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Date de Publication: 18.11.2015
Date de Révision: 20.05.2016
Date d'impression:: 20.05.2016
SDS_FR - FR - 000000000601106460

Date de Révision: 20.05.2016 Version: 1.2

3/12



5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulverisée

contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pasl'envoyer dans les canalisations

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

complète en cas d'incendie.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Rester en amont du vent. Maintenir à distance le personnel non autorisé. En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre(par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau deruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementationslocales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter lechapitre 13

Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

Date de Publication: 18.11.2015 Date de Révision: 20.05.2016 Date d'impression:: 20.05.2016 SDS FR - FR - 000000000601106460



SECTION 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Eviter le dégagement d'aérosols. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Garder sous clef. Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux pollueés avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'eclair.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

non applicable

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Alkyl méthacrylate	VME	50 ppm	205 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)
Alkyl méthacrylate	VLE	100 ppm	410 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser

l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant lamanipulation des produits pétroliers ou

que chimiques.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour letransvasement.

Date de Publication: 18.11.2015
Date de Révision: 20.05.2016
Date d'impression:: 20.05.2016
SDS_FR - FR - 000000000601106460

Date de Révision: 20.05.2016 Version: 1.2



Protection de la peau

Protection des Mains: Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).

Temps de perméation min.: >= 480 mn

Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricantdes gants de protection et à respecter.

Autres: Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans lespoches du

pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: Type de respirateur : Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les

concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Respirateur purificateur d'air, approuvé par le gouvernement (où applicable), muni d'un filtre approprié, cartouche ou poche flitrante. Contacter un professionnel de la santé et de la sécurité ou le fabricant pour

des informations spécifiques.

Dangers thermiques: Non connu.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que

lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les

de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être

lavées.

Contrôles

environnementaux:

Aucune information disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:liquideForme:liquideCouleur:Vert

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non applicable aux mélanges.

pH: non applicable

Point de congélation: Non applicable aux mélanges.

Point d'ébullition: Valeur sans importance pour la classification.

Point d'éclair: 156 °C

Taux d'évaporation: Non applicable aux mélanges.

Inflammabilité (solide, gaz): Valeur sans importance pour la classification.

Limite supérieure d'inflammabilité (%)-:

Non applicable aux mélanges.

Non applicable aux mélanges.

Non applicable aux mélanges.

Non applicable aux mélanges.

Date de Publication: 18.11.2015 Date de Révision: 20.05.2016 Date d'impression:: 20.05.2016

SDS_FR - FR - 000000000601106460

Version: 1.2



Tension de vapeur (air = 1): Non applicable aux mélanges.

Densité: 0,82 g/cm3 (15 °C)

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Insoluble dans l'eau

Solubilité (autre): Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): Non applicable aux mélanges.

Température d'auto-inflammabilité: Valeur sans importance pour la classification.

Température de décomposition: Valeur sans importance pour la classification.

Viscosité, cinématique: 18,7 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives:Valeur sans importance pour la classification. **Propriétés comburantes:**Valeur sans importance pour la classification.

9.2 AUTRES INFORMATIONSAucune information disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité Chimique: Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à Éviter: Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières Incompatibles: Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de Décomposition

Dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables Inhalation:

Nocif par inhalation.

Ingestion: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Date de Publication: 18.11.2015
Date de Révision: 20.05.2016
Date d'impression:: 20.05.2016
SDS FR - FR - 000000000601106460



Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure, faible

viscosité

LD 50 (Rat): > 5.000 mg/kg

huile de base, basse

viscosité

LD 50 (Rat): > 2.001 mg/kg

alkylamine LD 50 (Rat): 1.350 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure, faible

viscosité

LD 50 (Lapin): > 3.000 mg/kg

huile de base, basse

viscosité

LD 50 (Lapin): > 2.001 mg/kg

Inhalation

Produit: ATEmix: 3,51 mg/l

Poussières, brouillards et émanations

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure, faible

LC 50 (Rat, 4 h): 1,17 mg/l

viscosité

Poussières, brouillards et émanations

huile de base, basse

LC 50 (Rat, 4 h): > 5,53 mg/l

viscosité

Poussières, brouillards et émanations

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit:

Les données expérimentales ont prouvé que la concentration des composants potentiellement de sensibilisation actuels dans ce produit

n'induit pas la sensibilisation de peau.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Date de Publication: 18.11.2015
Date de Révision: 20.05.2016
Date d'impression:: 20.05.2016

SDS_FR - FR - 000000000601106460



Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure, faible

viscosité

LC 50 (Poisson, 96 h): > 1.000 mg/l

alkylamine LC 50 (Poisson, 96 h): < 1,1 mg/l

Invertébrés Aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure, faible

viscosité

CE50 (Daphnie, 48 h): > 1.000 mg/l

alkylamine CE50 (Daphnie, 48 h): < 1,1 mg/l

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

chroniqueProduit: pas remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)

hydrocarbure, faible CE50 (

viscosité

CE50 (Algue, 72 h): > 1.000 mg/l

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Non applicable aux mélanges.

Date de Publication: 18.11.2015 Date de Révision: 20.05.2016 Date d'impression:: 20.05.2016 SDS_FR - FR - 00000000601106460

Date de Révision: 20.05.2016 Version: 1.2

9/12



12.4 Mobilité dans le Sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations

PBT et VPVB: PB

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères

PBT/vPvB.

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations

établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois

nationales, régionales ou locales.

Codes européens de déchets

13 01 11*: huiles hydrauliques synthétiques

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 Numéro ONU:

14.2 Nom d'Expédition des Nations

Unies:

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes: – N° de danger (ADR): –

Code de restriction en tunnel: –

14.6 Précautions particulières à –

prendre par l'utilisateur:

Date de Publication: 18.11.2015
Date de Révision: 20.05.2016
Date d'impression:: 20.05.2016

SDS_FR - FR - 000000000601106460



Λ	ח	N

14.1 Numéro ONU:

14.2 Nom d'Expédition des Nations

Unies:

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes:

14.3 Groupe d'Emballage:

14.5 Dangers pour l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

IMDG

14.1 Numéro ONU:

14.2 Nom d'Expédition des Nations

Unies:

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes: – N° d'urgence: –

14.3 Groupe d'Emballage:

14.5 Dangers pour l'environnement: - 14.6 Précautions particulières à -

prendre par l'utilisateur:

IATA

14.1 Numéro ONU:

14.2 Nom de transport complet:

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport:

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes: –

14.4 Groupe d'Emballage:

14.5 Dangers pour l'environnement:

14.6 Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Date de Publication: 18.11.2015 Date de Révision: 20.05.2016 Date d'impression:: 20.05.2016 SDS_FR - FR - 000000000601106460

te de Révision: 20.05.2016 Version: 1.2



Réglementations nationales

INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles

classé: 36

Α

82

15.2 Évaluation de la sécurité

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

chimique:

SECTION 16: Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

•••	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
	<u>.</u>

long terme.

La classification correspond au actuelle regulamento EU 1272/2008 (CLP), mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Date de Révision:

20.05.2016

Avis de non-responsabilité:

AUTRES INFORMATIONS:

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas

nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.

Date de Publication: 18.11.2015 Date de Révision: 20.05.2016 Date d'impression:: 20.05.2016 SDS_FR - FR - 000000000601106460

Version: 1.2

12/12